

Formulaire d'intention de versement de la taxe d'apprentissage 2022

La taxe d'apprentissage comprend désormais une fraction appelée "solde de la taxe d'apprentissage", qui correspond à 13 % de la taxe et qui contribue au développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et à l'insertion professionnelle. Ce solde doit être versé directement à un établissement habilité, avant le 1^{er} juin 2022.

Les 35 composantes (facultés / IUT / écoles) de l'Université de Strasbourg ainsi que son Service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle sont habilités à percevoir ce solde.

En versant votre solde à notre université, vous soutenez l'évolution de nos formations et contribuez à garantir l'excellence de nos enseignements !

Merci de compléter ce formulaire et de l'envoyer par e-mail à ac-taxe.apprentissage@unistra.fr et entreprises@iutrs.unistra.fr

Raison sociale *:

Numéro SIRET *:

Nom du contact :

Prénom du contact :

Fonction du contact :

Adresse *:

Code postal *:

Ville *:

Adresse électronique (pour recevoir le reçu libératoire) *:

Numéro de téléphone :

Précisez le montant et le ou les entité(s) de l'IUT Robert Schuman (UB : ILL) destinataire(s) *:

Montant versé

	Département Chimie		
	Département Génie civil construction durable		
	Département Information-Communication		
	Département Informatique		
	Département Techniques de commercialisation		
	Campus des métiers et des qualifications Ecoconstruction et efficacité énergétique - PIA		
	Institut universitaire de technologie Robert Schuman - Toutes entités confondues		

Mode de paiement *:

Chèque

Virement

Envoi du formulaire par e-mail à ac-taxe.apprentissage@unistra.fr et entreprises@iutrs.unistra.fr

Nous vous remercions pour votre contribution !